

<b>Zeitschrift:</b>	Revue Militaire Suisse
<b>Herausgeber:</b>	Association de la Revue Militaire Suisse
<b>Band:</b>	147 (2002)
<b>Heft:</b>	8
<b>Artikel:</b>	Entretien avec le divisionnaire Ulrich Zwygart : les troupes de combat dans l'Armée XXI
<b>Autor:</b>	Frey, Bruno / Zwygart, Ulrich
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-346264">https://doi.org/10.5169/seals-346264</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

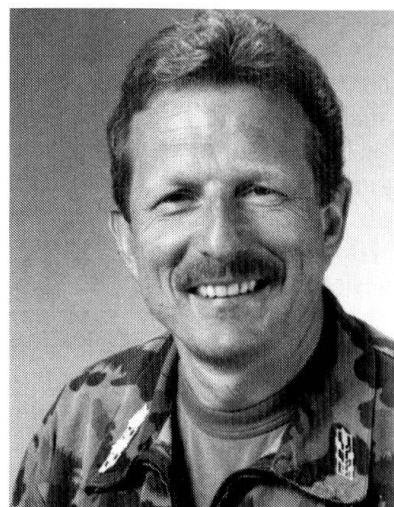
Entretien avec le divisionnaire Ulrich Zwygart<sup>1</sup>

## Les troupes de combat dans l'Armée XXI

**RMS:** L'infanterie de combat et l'infanterie de protection, aujourd'hui différemment équipées et instruites, formeront dans l'Armée XXI une seule troupe, tant sur le plan de l'engagement que sur celui de l'instruction. Elle sera équipée de chars de grenadiers à roues. 21 semaines d'école de recrues suffisent-elles à l'instruction dans ces deux domaines spécifiques?

**Ulrich Zwygart:** Oui, 21 semaines d'école de recrues suffisent mais, du point de vue militaire, elles sont nécessaires. Seule une telle durée permettra de former des unités renforcées et d'instruire le fantassin XXI en tant que «miles protector» et en tant que combattant. Dans la perspective de la réduction des effectifs de l'armée et au vu de l'évolution des forces armées dans le monde, il est essentiel de maintenir ces deux pôles, si l'on entend garder à l'infanterie son statut d'arme principale.

L'instruction de base générale (IBG), au cours de laquelle sont dispensées les connaissances militaires de base, durera 5 semaines. L'instruction de base spécifique à la fonction (IBF), qui durera 8 semaines, est une spécialisation ainsi



qu'une préparation à l'instruction des formations (IFO). Au cours de l'IFO (8 semaines), les groupes et les sections sont réunis en compagnies. Chaque soldat doit alors apprendre à se reconnaître comme un élément d'un groupement et à comprendre quelle est sa mission au sein de ce groupement. Des exercices d'engagement doivent permettre aux sections et aux compagnies d'atteindre ensemble la disponibilité opérationnelle de base.

**RMS:** Le nombre actuel des chars de combat *Leopard* suffira certainement à l'équipement des deux brigades blindées prévues, plus précisément aux 8 bataillons de chars. En ce qui concerne le nouveau char de grenadiers,

quelle serait la situation s'il fallait se contenter de la première tranche de 186 exemplaires qui a été commandée? Est-il concevable de continuer à engager en parallèle les vieux chars de grenadiers M 113 63/89?

**U.Z.:** Dans les écoles de recrues dès l'entrée en vigueur de l'Armée XXI, nous n'instruirons plus les grenadiers de chars qu'au nouveau *Char de grenadiers 2000*. Les reconversions au nouveau matériel commenceront simultanément. Nous examinons en ce moment si, en 2004, toutes les compagnies de grenadiers de chars pourront être formées au nouveau char de grenadiers ou s'il faut prévoir des solutions transitoires.

**RMS:** Aujourd'hui déjà, une grande partie de l'instruction donnée aux troupes blindées se déroule sur des simulateurs. Dans l'infanterie, on déploie de gros efforts pour tenir le rythme dans ce domaine. Toutefois, l'instruction des formations exige que l'on procède à des exercices de conduite et de tir en situation réelle, en particulier dans les troupes blindées et dans l'infanterie. Or, les exercices en formation ne sont pratiquement plus possibles en

<sup>1</sup>Inspecteur des armes de combat et directeur du projet «Chef de l'instruction des Forces terrestres».

**Suisse à partir de l'échelon du bataillon. Envisagez-vous déjà une solution à ce problème en collaboration avec l'étranger?**

**U.Z.:** Sur nos places d'armes les plus importantes, nous avons la possibilité de former des unités renforcées au tir réel ou à des exercices de combat à double action. Dans ce domaine, il faudra attendre un certain temps avant d'enregistrer de bons résultats. Parallèlement, les états-majors des bataillons des troupes de combat s'exercent sur *ELTAM*, un simulateur électronique tactique pour formations mécanisées, ainsi qu'au Centre d'entraînement tactique (CET). A partir de 2007/2008, nous devrions être en mesure de former également l'échelon bataillon en situation réelle. En attendant, nous avons le temps de négocier des accords particuliers avec d'autres Etats.

**RMS: Dans l'Armée XXI, les systèmes onéreux ne seront plus disponibles qu'en petit nombre. Par conséquent, ils seront soumis à une utilisation intensive, synonyme de frais de maintenance élevés. Compte tenu de ce dilemme, comment réaliser les économies exigées dans le domaine de la logistique?**

**U.Z.:** Il est vrai que la stratégie d'entreprise du DDPS ne prévoit plus aucune acquisition à l'échelle globale. Il faut toutefois davantage que des «petites quantités» pour assurer l'instruction dans les écoles de recrues, les écoles de cadres et les cours de répétition. Songez par exemple aux 186 *Chars de grenadiers 2000* achetés dans

le cadre du programme d'armement 2000. Les coûts de logistique ne peuvent demeurer dans les limites imparties qu'à la condition que la troupe prenne soin du matériel qui lui est confié et que les divers partenaires de la maintenance continuent à coopérer efficacement.

**RMS: L'instruction est l'un des fondements du succès de l'Armée XXI. Disposera-t-on en 2004, à l'aube de l'Armée XXI, de suffisamment d'instructeurs qualifiés, ou aura-t-on besoin de renforts provenant d'autres offices fédéraux? Dans ce dernier cas, quelle forme prendra cette aide?**

**U.Z.:** Notre personnel est notre potentiel le plus important, notre richesse première. Lorsque je parle de personnel, cela signifie aussi bien les employés civils que les employés militaires du DDPS, non seulement dans les armes de combat, mais aussi dans l'ensemble des Forces terrestres et dans les Forces aériennes. En unissant nos énergies, nous réussirons à surmonter les difficultés et à offrir, dès 2004, une instruction crédible et de haut niveau, dont voici quelques traits caractéristiques: engagement des cadres de carrière et des cadres contractuels prioritairement dans la conduite, l'éducation et l'instruction de la troupe, maintien d'états-majors et de postes de commandement restreints, appui de l'Office fédéral des Exploitations des Forces terrestres, du Corps des gardes-fortifications et, bien entendu, de nos propres cadres de milice.

**RMS: La formation dans l'Armée XXI relève, dans une très large mesure, des centres de formation de l'armée. Est-il prévu d'y exercer aussi le combat interarmes? Ce type d'exercice se déroulera-t-il seulement dans le cadre de l'instruction spécifique à un engagement, à la veille d'un engagement attendu?**

**U.Z.:** Le combat interarmes se situe au premier plan de l'instruction des formations. L'unité renforcée fera l'objet de tous les efforts, aussi bien dans les huit dernières semaines de l'école de recrues que durant les cours de répétition. Lors de la période d'instruction des formations de l'école de recrues, le commandant de bataillon en service pratique dirigera des exercices pour des compagnies renforcées par des éléments de combat et des éléments de logistique. Les cadres (notamment les cadres de milice) auront l'occasion d'acquérir ainsi une expérience précieuse.

**RMS: Le Centre de formation de l'armée «Infanterie» forme également des militaires en service long. Comment jugez-vous la résistance au stress de ces jeunes soldats dans un éventuel engagement en situation de catastrophe?**

**U.Z.:** Fondamentalement, il n'y a pas de corrélation directe entre l'âge et la résistance au stress. Cette dernière est plutôt le fruit d'une soigneuse préparation à l'engagement. Il s'agit donc de préparer les militaires en service long à des engagements subsidiaires en mettant l'accent sur les techniques de

protection et de garde, en se concentrant sur un usage de l'arme adapté aux circonstances. Par ailleurs, il faut que les cadres des militaires en service long aient eu la possibilité d'acquérir la confiance de leurs subordonnés pendant un certain temps, de sorte qu'ils puissent les mener à l'engagement avec sérieux et crédibilité.

**RMS: Le Plan directeur de l'Armée XXI prévoit de profonds bouleversements touchant les formations de grenadiers. Quelles indications pouvez-vous nous fournir à ce sujet?**

**U.Z.:** Le champ d'action des formations de grenadiers est réévalué dans le cadre de l'Armée XXI et tient compte de la nouvelle image de la menace. Il est prévu d'engager les grenadiers en premier lieu dans des actions offensives, à l'échelon opératif et à l'échelon tactique supérieur. Pour leur permettre de remplir cette mission, on leur donnera une instruction approfondie dans les domaines du combat de nuit, du combat de rues, du combat de localité et du combat en montagne.

L'effectif total de 6700 militaires sera ramené à 2500; un commandement central et une administration seront créés et un élément professionnel minimal sera mis sur pied sous la forme d'un détachement d'exploration de l'armée. Voilà réunies les conditions d'une disponibilité immédiate qu'exigent, par exemple, les missions d'exploration menées dans le cadre d'opérations de maintien de la paix.

**(Propos recueillis par Bruno Frey)**

## Simulateur tactique remis à la troupe à Thoune

Avec le simulateur tactique *ELTAM* d'un coût de 68 millions, la troupe a pris possession, le 25 juin 2002, d'un instrument didactique moderne et conforme aux besoins de l'armée XXI. Cette installation de simulation permet aux formations mécanisées d'exercer le combat interarmes. Il était impossible jusqu'ici d'exercer avec réalisme et intensité le combat impliquant simultanément plusieurs systèmes d'armes aux niveaux du bataillon et de la compagnie.

*ELTAM* comble cette lacune de l'instruction. Il sert à instruire la conduite au combat par les commandants de bataillons, leurs états-majors, les commandants de compagnie et les chefs des moyens d'appui et des troupes participant directement au combat. Il est possible d'instruire simultanément jusqu'à deux formations de la taille d'un bataillon. Il dispose d'un terrain d'exercice virtuel de 900 kilomètres carrés avec plus de 400 objets amis ou ennemis (chars, véhicules, troupes). Des copies conformes de compartiments de combat sont à disposition, de même qu'une vision extérieure sur 360 degrés en temps réel. La direction d'exercice peut configurer librement les scénarios et les déroulements. Elle peut aussi surveiller l'exercice et prendre influence en tout temps. *ELTAM* est de conception modulaire et peut être adapté aux futurs systèmes d'armes.

Des solutions informatiques novatrices et extraordinairement performantes ont été appliquées pour réaliser l'installation de simulation. La puissance de calcul à disposition équivaut à 1000 PC modernes interconnectés.